

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202607-100

Du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Valgorge, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, DELEUZE DALZON Chloé, LASTELLA Carole, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORES Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, D'HELFTE Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DELEUZE DALZON Chloé (pouvoir de THIBON Jean-François), GILLES Philippe (pouvoir de PLANET Olivier), BENEFICE Carole (pouvoir de FLORY Eva), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CARRASCO Georges), VALETTE Sarah (pouvoir de DELMASUR Julien), COULANGE François (pouvoir de REY Françoise), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Ont participé sans pouvoir de vote : PEYROU-MENEGAUX Martine, MERLE Loïc.

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 33

Pouvoir : 7

Date de la convocation 2 juillet 2026

A été élu secrétaire : CHABANE Francis

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE L'ATELIER ECONOMIQUE A ROCLES A VILLAGES VIVANTS

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a construit un atelier économique de 450 m² à Rocles en 2014 et l'a mis en location à la CUMA « Envie de châtaignes » en tant qu'atelier de transformation de châtaignes sèches. En 2017, le bâtiment a été équipé d'une toiture photovoltaïque avec un contrat de revente de la production.

Suite à la cessation d'activité de la CUMA, en parallèle à la mise en vente, la Communauté de Communes a continué à louer le bâtiment pour diverses activités économiques. Depuis 2026, le bâtiment est loué à une association d'artisans locaux, le CUBB.

Le Président informe le conseil que depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes travaille à une proposition d'achat du bâtiment par la coopérative immobilière « Villages Vivants » de 215 000 €

Il précise que la promesse de vente, acté préalable à l'acte, intégrera deux clauses suspensives, à savoir l'obtention d'un prêt par l'acquéreur et la création d'un STECAL par modification du PLUI. Sur ce point, le Président indique que la modification Simplifiée n°4 est engagée. Il rappelle la délibération n° C-202602-001 du 5 février 2026.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Matthieu SALEL), décide de :

Acter la vente de l'atelier économique à Rocles à la coopérative Villages Vivants pour 215 000 € Net de taxes,

Acter les clauses suspensives de la promesse de vente,

Autoriser le Président à signer la promesse de vente,

Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la vente du bâtiment.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GILLES

Président



Francis CHABANE
Secrétaire de séance